

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 1 – Commande  
publique

Sous-domaine : 1.1 –  
marchés publics

Objet : Aménagement  
sécuritaire aux abords de  
l'école RD218

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 12

Date de convocation :  
17 février 2025

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 011-211102439-20250220-D202509-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt du mois de février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : MARSAC Alain

Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu le budget 2024 et l'ouverture de crédits,  
Vu la procédure de consultation,

Mr le Maire propose d'attribuer les travaux d'aménagement sécuritaire aux abords de l'école – RD218 à l'entreprise CAZAL, pour un montant de : 46 337,60 € HT

Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'Avril 2025.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le Maire telle que préciser ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

Signé par Christophe Pradel, maire, le 24 février 2025

